

Paris, le

16.10.13 006196 CM

Le Ministre

Cher

Monsieur le Député,

J'ai bien reçu votre lettre du 24 juillet 2013 dans laquelle vous manifestez le souhait de voir les autorités françaises déposer un dossier d'extension du plateau continental au large de Saint-Pierre-et-Miquelon devant la Commission des limites du plateau continental (CLPC), et je vous en remercie.

Ainsi que vous le savez, à la suite du rapport d'information de l'Assemblée nationale de décembre 2008 portant sur ce sujet, la France a adressé le 8 mai 2009 au Secrétaire général des Nations Unies une lettre d'informations préliminaires indicatives sur l'extension du plateau continental de Saint-Pierre-et-Miquelon. Nous avons, par cette procédure, réservé nos droits à déposer ultérieurement un dossier complet devant la CLPC afin de tenir compte des intérêts de Saint-Pierre-et-Miquelon en matière d'extension de son plateau continental.

Le Président de la République, dans un communiqué de presse du 24 juillet dernier à la suite d'un entretien avec Mme Karine Claireaux, sénatrice-maire de Saint-Pierre et Mme Annick Girardin, députée, a rappelé que la France défendrait les intérêts de l'archipel concernant l'extension du plateau continental au large de Saint-Pierre-et-Miquelon, et a confirmé l'intention de la France, à cet effet, de déposer un dossier devant la Commission des limites du plateau continental.

Le dépôt d'un dossier complet, qui va dans le sens de vos attentes, permettra à la France de préserver ses droits à faire valoir une possible extension de son plateau continental au large de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Ami

Laurent EABIUS

Monsieur Paul GIACOBBI
Député de Haute-Corse
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP